

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2025

---

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL582

présenté par  
M. Caure, rapporteur

-----

### ARTICLE 24

I. – À l’alinéa 5, supprimer les mots :

« liée à des activités de trafics de stupéfiants ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« habitation, »,

insérer les mots :

« en lien avec des activités de trafics de stupéfiants, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.